

Déclaration de renseignements du bénéficiaire d'une fiducie désignée

Remplissez ce formulaire pour tout bénéficiaire d'une fiducie désignée qui réside au Québec ou qui possède un établissement au Québec et joignez-le à la déclaration fiscale du bénéficiaire. Avant de le remplir, lisez les instructions à la page 3.

Le bénéficiaire ainsi visé doit remplir les conditions suivantes :

- s'il s'agit d'un particulier (y compris une fiducie), il réside au Québec pendant l'année visée ;
- s'il s'agit d'un particulier ne résidant pas au Québec ou s'il s'agit d'une société, il ou elle possède un établissement au Québec à un moment quelconque de l'année visée ;
- s'il s'agit d'une société de personnes, au moins un de ses membres
 - réside au Québec au cours de l'exercice visé, si ce membre est un particulier (y compris une fiducie),

- possède un établissement au Québec au cours de l'exercice visé, si ce membre est un particulier ne résidant pas au Québec ou s'il est une société.

Par *fiducie désignée*, on entend toute fiducie résidant au Canada, mais à l'extérieur du Québec, à l'exception des fiducies suivantes :

- les fiducies d'investissement à participation unitaire ;
- les fiducies qui ne peuvent pas faire une attribution selon le paragraphe 13.1 ou 13.2 de l'article 104 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (en font partie les fiducies pour employés, les fiducies régies par un régime de prestations aux employés, les fiducies de fonds réservé, les organismes religieux ou les organismes sans but lucratif, ou encore les fiducies qui n'ont pas résidé au Canada pendant toute l'année d'imposition).

Année visée ou exercice visé

1 Renseignements sur le bénéficiaire et sur la fiducie désignée

Nom (et prénom, s'il y a lieu) du bénéficiaire		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ), s'il y a lieu	
Adresse		Code postal	
Cochez la case appropriée et inscrivez le numéro demandé.			
<input type="checkbox"/> Particulier	Numéro d'assurance sociale	<input type="checkbox"/> Société	<input type="checkbox"/> Fiducie
<input type="checkbox"/> Société de personnes	Numéro d'identification		
Nom de la fiducie désignée		Année d'imposition	
Adresse		Code postal	
Nom (et prénom, s'il y a lieu) du fiduciaire ¹		1	
Adresse actuelle		Code postal	
Date à compter de laquelle le contribuable est bénéficiaire de la fiducie		A M J 2	
		3	
		4	
		5	

2 Bénéficiaire désigné

Un des fiduciaires a-t-il changé d'adresse au cours de l'année inscrite à la ligne 1 ou au cours des quatre années qui la précèdent ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui , indiquez son nom et son ancienne adresse ² .			
Nom (et prénom, s'il y a lieu)		6	
Ancienne adresse		Code postal	
		7	
Un des fiduciaires a-t-il cessé d'agir comme fiduciaire pour la fiducie au cours de l'année inscrite à la ligne 1 ou au cours des quatre années qui la précèdent ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui , indiquez son nom et quelle était son adresse lorsqu'il a cessé d'exercer ses fonctions ² .			
Nom (et prénom, s'il y a lieu)		8	
Ancienne adresse		Code postal	
		9	

1. S'il y a d'autres fiduciaires, joignez une feuille contenant les renseignements demandés aux lignes 3 et 4.

2. Si cette réponse concerne plusieurs fiduciaires, joignez une feuille contenant les renseignements demandés.

2 Bénéficiaire désigné (suite)

Si, au cours de l'année visée, un revenu de la fiducie a été payé ou est devenu à payer au bénéficiaire désigné, ou si la part du bénéficiaire désigné dans le revenu de la société de personnes pour l'exercice visé comporte un revenu de la fiducie, ce revenu a-t-il fait l'objet d'une **attribution selon le paragraphe 104(13.1) ou 104(13.2)** de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ? Oui Non

Si **oui**, inscrivez-en ci-contre le ou les montants.

- paragraphe 104(13.1)
- paragraphe 104(13.2)

	11
	12

Le **bénéficiaire désigné** doit, dans le calcul de son revenu de l'année, **déclarer** le montant de la ligne 11 ou 12 à la ligne appropriée de sa déclaration de revenus. Remplissez également les lignes 13 à 21 pour calculer le crédit d'impôt non remboursable auquel ce bénéficiaire a droit.

Montant qui correspond à l'impôt que la fiducie paierait au Québec pour l'année d'imposition inscrite à la ligne 1, si elle était assujettie à cet impôt. Utilisez la *Déclaration de revenus des fiducies* (TP-646) pour faire ce calcul.³

Impôt d'une autre province que la fiducie doit payer pour cette même année d'imposition³

Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 13 et 14.

Revenu imposable de la fiducie qui se rapporte à l'impôt provincial inscrit à la ligne 15

Montant de la ligne 15 divisé par celui de la ligne 16

Montant de la ligne 11. Ajoutez à ce montant 45 % ou 25 % des dividendes de sociétés canadiennes imposables si de tels dividendes sont inclus à la ligne 11 (le taux de 45 % s'applique aux dividendes déterminés et celui de 25 %, aux dividendes ordinaires [autres que des dividendes déterminés]).

Montant de la ligne 12

Additionnez les montants des lignes 18 et 19.

Montant de la ligne 17 multiplié par celui de la ligne 20.

Reportez le résultat à la déclaration de revenus du bénéficiaire (à la ligne 411 de la *Déclaration de revenus des particuliers*, à la ligne 128 de la *Déclaration des fiducies*, ou à l'une des lignes 421b et 421c de la *Déclaration de revenus des sociétés* en inscrivant le code 304).⁴

Crédit d'impôt =

	13		
	14		
			15
		÷	16
		=	17
			18
		+	19
		=	20
			21

3 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents ci-joints sont exacts et complets.

Signature du bénéficiaire ou de son représentant

Date

Nom du représentant, s'il y a lieu

Adresse du représentant, s'il y a lieu (écrivez en majuscules)

Fonction ou titre

3. Joignez tout document qui confirme les montants inscrits aux lignes 13 et 14.

4. Notez que ce montant réduit le prix de base rajusté (PBR) de la participation du bénéficiaire dans la fiducie.

Instructions

Dans ce formulaire, l'**année visée** ou l'**exercice visé** est l'année d'imposition ou l'exercice financier du bénéficiaire au cours de laquelle ou au cours duquel s'est terminée l'**année d'imposition** de la fiducie désignée (année que vous devez inscrire à la ligne 1).

En règle générale, la résidence d'une fiducie correspond à celle du fiduciaire. Toutefois, lorsque le fiduciaire réside à l'extérieur du Québec, mais que les faits démontrent qu'une partie importante du contrôle et de l'administration des actifs de la fiducie incombe à des personnes qui résident au Québec, Revenu Québec peut être amené à considérer que la fiducie réside quand même au Québec.

La partie 2 du formulaire s'adresse au bénéficiaire s'il est également considéré comme **bénéficiaire désigné**.

Lignes 6 à 9

Dans le contexte des lignes 6 à 9, on entend par *bénéficiaire désigné* un **particulier** (y compris une fiducie), une **société** ou une **société de personnes** qui est bénéficiaire de la fiducie désignée et qui détient

- soit une quote-part de 5000 \$ ou plus des participations au revenu de la fiducie ;
- soit une quote-part de 10 % ou plus des participations au capital ou des participations au revenu de la fiducie.

Cette quote-part est calculée en tenant compte de la quote-part des participations au capital ou des participations au revenu de la fiducie que détient toute personne avec laquelle le bénéficiaire désigné a un lien de dépendance.

Lignes 11 à 21

Dans le contexte des lignes 11 à 21, on entend par *bénéficiaire désigné* un **particulier** (y compris une fiducie) ou une **société** qui est bénéficiaire de la fiducie, ou un **membre d'une société de personnes** lorsque celle-ci est elle-même bénéficiaire de la fiducie, si ce particulier, cette société ou ce membre de la société de personnes a

- soit une quote-part de 5000 \$ ou plus des participations au revenu de la fiducie ;
- soit une quote-part de 10 % ou plus des participations au capital ou des participations au revenu de la fiducie.

Cette quote-part est calculée en tenant compte de la quote-part des participations au capital ou des participations au revenu de la fiducie, qui revient à toute personne avec laquelle le bénéficiaire désigné a un lien de dépendance.

Les lignes 11 à 21 s'adressent à un tel bénéficiaire désigné s'il remplit une des conditions suivantes :

- il s'agit d'un particulier (y compris une fiducie) qui réside au Québec pendant l'année visée ;
- il s'agit d'un particulier ne résidant pas au Québec ou d'une société, et il ou elle possède un établissement au Québec à un moment quelconque de l'année visée.

Pénalités

Toute personne qui **omet de fournir un renseignement** demandé à l'une des lignes 1 à 12 encourt une pénalité équivalant à 100 \$ pour chaque omission.

De plus, tout bénéficiaire désigné d'une fiducie qui **omet d'inclure dans son revenu** pour l'année visée les montants inscrits aux lignes 11 et 12, encourt une pénalité égale au plus élevé des montants suivants :

- 100 \$;
- 25 % de l'**excédent** de l'impôt qu'il aurait eu à payer s'il avait inclus ces montants dans son revenu, sur l'impôt qu'il a payé pour l'année, selon les renseignements qu'il a fournis.